

COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS PROCÈS-VERBAL N° 32

Réunion : 11/04/2023

Horaires: 14h 00 à 16h 30 Présentiel/Visio

Président(e): Mme Ghyslaine SALDANA

Présent(e)s: Mme Agnès IRLA.

 $Mrs.\ Patrick\ BOUDREAULT,\ Cyril\ DURAND,\ Francis\ DAUSSEING,\ Jean-Claude\ LAFFONT,\ Guy\ PUEYO,$

Christian VIDAL.

Excusé(e)s: Mme Chantal DELOGE,

Mrs Jacques ADGE, Mazouz BELGHARBI, Christian GRAS, François IRLA, André LUCAS, Roland

MAURIN.

Recommandations de la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives :
Toutes les équipes jeunes (U14 à U19) évoluant en Régional devront jouer sur des terrains niveau T5.

Rappel

Championnat

Au cours d'une saison, à partir de deux (2) matchs de championnat, consécutif ou non, reportés à la suite d'un arrêté de fermeture édicté par le propriétaire pour cause d'impraticabilité du terrain, le club doit fournir dès le troisième arrêté, un terrain de repli répondant aux exigences de l'épreuve ou à défaut validée par la commission d'organisation.

A défaut de proposer un terrain de repli, la commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, outre l'inversion de la rencontre pour ce qui concerne les rencontres de la phase Aller, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Demandes de report de match

Toute demande de report de match doit obligatoirement être faite sur FOOTCLUB au plus tard 10 jours avant le match avec accord du club adverse.

Chaque demande sera étudiée par la CRGC et pourra être refusée si la demande n'est pas justifiée. Compte tenu du nombre de matchs importants à reporter, la Commission pourra les reprogrammer en semaine.

Analyse FMI

Les présentes décisions ci-dessous sont susceptibles d'APPEL devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements Généraux de la LFO.

<u>Suivant l'article 16 - Compétitions : Feuille de Match,</u> Les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes avec la FMI dans les quatre (4) heures suivant les rencontres, sous peine d'amende fixée à l'annexe « dispositions financières ».

En cas de problème avec la tablette le jour de la rencontre pour établir la feuille de match :

- Vous devez faire une feuille papier traditionnelle.
- A la fin de la rencontre, lorsque l'arbitre a terminé et signé le document, vous devez le plus rapidement possible le scanner et le transmettre à la Ligue par mail uniquement à competitions@occitanie.fff.fr.
- En cas d'impossibilité, vous devez l'envoyer à la Ligue (service compétitions) par email, en dernier ressort par courrier postal dans les plus brefs délais.

Dans le cas où vous avez des problèmes avec la (les) tablette(s), prenez contact le plus rapidement possible avec nos informaticiens afin de résoudre vos problèmes.

OBLIGATIONS DES CLUBS – EQUIPES DE JEUNES A 11

ARTICLE 39

REGIONAL 3

HAUT MINERVOIS OL. - n° 563596

La commission prend note :

- Que le club a engagé une équipe de U15 dans les compétitions du District de l'Aude,
- Dit, qu'à ce jour, **il manque UNE EQUIPE DE JEUNES A 11** pour estimer remplie l'obligation de l'OL. HAUT MINERVOIS vis-à-vis des engagements d'équipes de jeunes à 11 (deux minimum)

GRUISSAN - n° 541675

La commission prend note :

- Que le club a, en entente, notamment avec Narbonne Montplaisir, engagé 1 équipe lors de la deuxième phase du District Aude (U17 D3 2^{ème} phase)
- Qu'au vu de ce qu'il précède, le total des équipes en entente doit être de 2 (deux pour GRUISSAN)
- Dit, qu'à ce jour, **il manque UNE EQUIPE DE JEUNES A 11** pour estimer remplie l'obligation de GRUISSAN vis-à-vis des engagements d'équipes de jeunes à 11.

<u>RAPPEL</u>

La commission, à l'issue des compétitions vérifiera pour les ententes et groupements le respect de l'article 39 sur les feuilles de matchs des équipes concernées :

« Chaque club de l'entente doit mettre à disposition au minimum trois (3) licenciés par catégorie d'âge ayant participé à un minimum de cinq (5) rencontres. A défaut, ladite équipe en entente ne permettra de couvrir aucun des clubs constituants vis-à-vis de leurs obligations en matière d'équipe de jeunes. »

De plus, la C.R.G.C. demande aux Districts de vérifier si les obligations au regard du football d'animation sont bien respectées.

Absence FMI

Date	Compétition	Match	N°Match	Décision CRGC
05/04/2023	U18 Fem R2 Espoir / Phase 2 / Poule A	Ales Ol 1 - St Jean-Vedas 1	25768132	Amende 25€ club de Ales Ol 1 N°503029
05/04/2023	U18 Fem R2 Espoir / Phase 2 / Poule B	U.F. Lézignanais 1 - Carcass. Foot Fem 1	25759930	Amende 25€ club de U.F. Lézignanais 1 N°550059
07/04/2023	Régional 1 - Futsal / . / Poule B	J.Ent. Toulousaine 1 - Toulouse Futsal C. 1	24668289	Amende 25€ club de J.Ent. Toulousaine 1 N°527639
06/04/2023	Régional 1 - Fut. Féminin / Phase 2 / Poule Unique	Tlse Metrop. Futsal 1 - Lady Futsal Academy 1	25334647	Amende 25€ club de Tlse Metrop. Futsal 1 N° 853466
08/04/2023	Coupe Occitanie U20 Régional / 1 / Poule Unique	Muret 11 - Cugnaux 11	25796294	Amende 25€ club de Muret 11 N°505904

Retard FMI

Date	Compétition	Match	N°Match	Décision CRGC
07/04/2023	Régional 2 - Futsal / . / Poule B	561834 Fc Des Bons Hommes 1 - 853466 Tlse Metrop. Futsal 2	24668410	Amende 25€ club de Fc Des Bons Hommes 1 N°560834

Matchs non joués ou arrêtés

Date	Compétition	Match	N°Match	Décision CRGC
08/04/2023	Régional 1 - Seniors / .1 / Poule B	Frontignan As 1 - Carcassonne Fac 1	24573846	Match arrêté dossier transmis à la CRD
09/04/2023	Régional 2-Futsal /Poule B	Futsal club Fenouillet 1 - Montauban 1	24668409	Match non joué dossier transmis à la CRRM
06/04/2023	Régional 1 - Fut. Féminin / Phase 2 / Poule Unique	Tlse Metrop. Futsal 1 - Lady Futsal Academy 1	25334647	Match arrêté dossier transmis à la CRRM

Modifications / Reports / Reprogrammations

REGIONAL 1 POULE C

Match SALIES MANE / LOURDES - SENIORS REGIONAL 1 POULE C du 15/04/23

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'horaire de la rencontre.

La CR Gestion des Compétitions section SENIORS, émet un avis FAVORABLE à la demande de modification.

⇒ SALIES MANES / LOURDES se jouera <u>le 15/04/23 à 19h00 sur le terrain MUNICIPAL à SALIES DU</u> SALAT.

REGIONAL 2 POULE C

Match JUVENTUS PAPUS / CAZES du 16.04.23

Suite mail du service des Sports de la ville de Toulouse

La CR Gestion des Compétitions section SENIORS,

⇒ Programme la rencontre JUVENTUS PAPUS / CAZES du 16.04.23 à 15h au terrain synthétique Mirail COSEC

REGIONAL 2 POULE D

Match TOURNEFEUILLE / SOUES CIGOGNES du 15.04 à 18H

La CR Gestion des Compétitions section SENIORS a étudié les demandes de modifications saisies sur FOOTCLUBS par les clubs recevants.

Demande sur FOOTCLUBS effectuée le 05.04.23 par le club de TOURNEFEUILLE (recevant) pour jouer la rencontre le 15.04 à 17h.

La CRGC section SENIORS, conformément à l'Article 59.1 Partie 1-Titre 3-Chapitre 3 Déroulement des Rencontres des Règlements Administratif de la LFO,

- ⇒ Emet un AVIS FAVORABLE à la demande de modification du club recevant
- TOURNEFEUILLE / SOUES CIGOGNES du 15.04 à 17H

Match FC SOURCES DE L'AVEYRON / LUC PRIMAUBE – SENIORS REGIONAL 2 POULE D du 15.04.23 à 18h00 Suite à l'accord des deux clubs pour jouer la rencontre le 15.04.23 à 20h15 La Section SENIORS

- ⇒ Suite avis favorable de la CR des Arbitres
- ⇒ Emet un AVIS FAVORABLE à la demande des 2 clubs
- ⇒ FC SOURCES DE L'AVEYRON / LUC PRIMAUBE se jouera le 15.04 à 20H15 sur le terrain de la CATONNERIE à SEVERAC D'AVEYRON.

REGIONAL 3 POULE D

Match PAVIE / PYR. VALLEE DES GAVES du 15.04 à 18h

La CR Gestion des Compétitions section SENIORS a étudié les demandes de modifications saisies sur FOOTCLUBS par les clubs recevants.

Demande sur FOOTCLUBS effectuée le 03.04.23 par le club de PAVIE (recevant) pour jouer la rencontre le 15.04 à 20h.

La CRGC section SENIORS, conformément à l'Article 59.1 Partie 1-Titre 3-Chapitre 3 Déroulement des Rencontres des Règlements Administratif de la LFO,

- ⇒ Emet un AVIS FAVORABLE à la demande de modification du club recevant
- PAVIE / PYR. VALLEE DES GAVES se jouera le 15.04 à 20h.

Match TOURNEFEUILLE / SOUES CIGOGNES du 15.04 à 18H

La CR Gestion des Compétitions section SENIORS a étudié les demandes de modifications saisies sur FOOTCLUBS par les clubs recevants.

Demande sur FOOTCLUBS effectuée le 05.04.23 par le club de TOURNEFEUILLE (recevant) pour jouer la rencontre le 15.04 à 17h.

La CRGC section SENIORS, conformément à l'Article 59.1 Partie 1-Titre 3-Chapitre 3 Déroulement des Rencontres des Règlements Administratif de la LFO,

- ⇒ Emet un AVIS FAVORABLE à la demande de modification du club recevant
- TOURNEFEUILLE / SOUES CIGOGNES du 15.04 à 17H

REGIONAL 3 POULE E

Match FONSORBES AV 2 / TLSE METROPOLE FC du 16.04 à 15H30

La CR Gestion des Compétitions section SENIORS a étudié les demandes de modifications saisies sur FOOTCLUBS par les clubs recevants.

Demande sur FOOTCLUBS effectuée le 04.04.23 par le club de FONSORBES AV (recevant) pour jouer la rencontre le 16.04 à 13h.

La CRGC section SENIORS, conformément à l'Article 59.1 Partie 1-Titre 3-Chapitre 3 Déroulement des Rencontres des Règlements Administratif de la LFO,

- ⇒ Emet un AVIS FAVORABLE à la demande de modification du club recevant
- FONSORBES AV 2 / TLSE METROPOLE FC se jouera le 16.04 à 13h.

U20 REGIONAL POULE A

Match VENDARGUES PI / NIMES CHEMIN BAS du 15.04.23

Demande effectuée sur FOOTCLUBS le 28.03 par le club VENDARGUES PI pour jouer le 16.04.23

La Section Jeunes, conformément à l'Article 59.2 Partie 1 - Titre 3 - Chapitre 3 Déroulement des Rencontres des RG de la LFO –

- ⇒ Emet un AVIS DEFAVORABLE à la demande formulée par le club VENDARGUES PI
- ⇒ La rencontre est maintenue comme initialement prévu le club adverse n'a pas répondu dans le délai imparti

U20 REGIONAL POULE B

Match US ST ESTEVE PERPI / FRONTIGNAN du 15.04.23

Demande effectuée sur FOOTCLUBS le 07.12.22 par le club US ST ESTEVE PERPI. pour jouer à 15h La Section Jeunes, conformément à l'Article 59.2 Partie 1 - Titre 3 - Chapitre 3 Déroulement des Rencontres des RG de la LFO –

- ⇒ Emet un AVIS DEFAVORABLE à la demande formulée par le club US ST ESTEVE PERPI.
- ⇒ La rencontre est maintenue comme initialement prévu le club adverse n'a pas répondu dans le délai imparti

U20 REGIONAL POULE C

Suite à la décision de la CR des Règlements et Mutations du 05/04/23,

La CR Gestion des Compétitions section Jeunes acte

- ⇒ L'exclusion de l'équipe de ST SIMON (506204) dans la compétition U20 R POULE C
- ⇒ Interdiction d'engager une équipe U20 en compétitions régionale pour la saison 23/24

U18 REGIONAL 2 POULE A

Match SETE FC / BAGNOLS POINT du 15.04.23

Demande effectuée sur FOOTCLUBS le 23.02.23 par le club BAGNOLS PONT pour jouer le 16.04.23 La Section Jeunes, conformément à l'Article 59.2 Partie 1 - Titre 3 - Chapitre 3 Déroulement des Rencontres des RG de la LFO –

- ⇒ Emet un AVIS DEFAVORABLE à la demande formulée par le club BAGNOLS PONT
- ⇒ La rencontre est maintenue comme initialement prévu le club adverse n'a pas répondu dans le délai imparti

Match SC NARBONNE MONTPLAISIR / VEZENOBRES CRUV. Du 15.04.23

Demande du club de VEZENOBRES CRUV. de reporter la rencontre au 29.04.23 en raison de l'absence de l'éducateur

Après étude de votre demande de report de la rencontre, la Section Jeunes informe que

- La journée du 15.04 est prévu au planning général de début de saison.
- En cas d'indisponibilité, l'éducateur peut être exceptionnellement remplacé

La Section JEUNES

- ⇒ Emet un AVIS DEFAVORABLE à la demande du club VEZENOBRES CRUV.
- ⇒ La rencontre est maintenue comme initialement prévu

Match MONTPELLIER ATLAS PAILLADE / FRONTIGNAN du 20/05/23

Suite à l'accord des deux clubs pour jouer le 06.05.23 en raison du tournois de Frontignan La CR Gestion des Compétitions section JEUNES, émet un avis FAVORABLE à la demande de modification.

⇒ MONTPELLIER ATLAS PAILLADE / FRONTIGNAN se jouera le 06.05.23

U18 REGIONAL 2 POULE C

Match GRP CAUS.LAN.EL.MAR / CONFLUENCES du 15.04.23

Demande effectuée sur FOOTCLUBS le 04.04.23 par le club GRP CAUS.LAN.EL.MAR pour jouer à 14h La Section Jeunes, conformément à l'Article 59.2 Partie 1 - Titre 3 - Chapitre 3 Déroulement des Rencontres des RG de la LFO –

- ⇒ Emet un AVIS DEFAVORABLE à la demande formulée par le club GRP CAUS.LAN.EL.MAR
- ⇒ La rencontre est maintenue comme initialement prévu le club adverse n'a pas répondu dans le délai imparti

Match GRP LANNEMEZAN NEST / JUILLAN non joué le 25.02.23

Compte tenu que les 2 clubs n'ont pas donné suite au mail de la Section JEUNES en date du 21.03.23 Compte tenu que le club GRP LANNEMEZQAN NEST s'est qualifié pour la 1/2 finale de la Coupe U19 La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section JEUNES, au regard des éléments calendaires, du calendrier de la compétition et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ <u>Décide</u>: de programmer GRP LANNEMEZAN NEST / JUILLAN le 29.04.23 La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

U17 REGIONAL POULE A

Match ST CLEMENT MONT / BEZIERS du 15.04.23

Demande effectuée sur FOOTCLUBS le 30.03.23 par le club ST CLEMENT MONT pour jouer à 13h30 La Section Jeunes, conformément à l'Article 59.2 Partie 1 - Titre 3 - Chapitre 3 Déroulement des Rencontres des RG de la LFO –

- ⇒ Emet un AVIS DEFAVORABLE à la demande formulée par le club ST CLEMENT MONT
- ⇒ La rencontre est maintenue comme initialement prévu le club adverse n'a pas répondu dans le délai imparti

U17 REGIONAL POULE B

Suite décision de la CR Règlements et Mutations du 05/04/23, concernant le dossier :

Match N° 24583983 : BLAGNAC F.C. 1 (519456) / U.S. COLOMIERS FOOTBALL 1 (554286) du 01.04.2023 - U17 Regional 1 – Poule B :

LA COMMISSION DECIDE:

- ⇒ RECLAMATION de U.S. COLOMIERS FOOTBALL (554286) : FONDEE ;
- ⇒ MATCH A REJOUER à une date à fixer par la Commission compétente ;

La CR Gestion des compétitions section JEUNES, prend note de la décision de la CRRM

Programme la rencontre à rejouer BLAGNAC / COLOMIERS le mercredi 19.04 à 18h

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

Match COLOMIERS US / L'UNION ST JEAN du 15.04.23

Demande effectuée par mail le 07.04.23 par le club de L'UNION ST JEAN pour jouer le 16.04.23.

La Section Jeunes, conformément à l'Article 59.2 Partie 1 - Titre 3 - Chapitre 3 Déroulement des Rencontres des RG de la LFO –

- ⇒ Emet un AVIS DEFAVORABLE à la demande formulée par le club L'UNION ST JEAN
- ⇒ La rencontre est maintenue comme initialement prévu Demande effectué hors délai

U16 REGIONAL 2 POULE B

Match AF BIARS BRETENOUX / CASTRES - U16 REGIONAL 2 POULE B du 22/04/23

Suite au mail du club de BIARS BRETENOUX pour modifier le terrain de la rencontre.

La CR Gestion des Compétitions section JEUNES, émet un avis FAVORABLE à la demande de modification.

⇒ AF BIARS BRETENOUX / CASTRES se joue le 22/04/23 à 15H00 sur le terrain MUNICIPAL de PUYBRUN

U15 REGIONAL POULE A

Match CASTELNAU CR. / LATTES du 15.04.23

Demande effectuée sur FOOTCLUBS le 05.04.23 par le club CASTELNAU CR. pour jouer à 15h

La Section Jeunes, conformément à l'Article 59.2 Partie 1 - Titre 3 - Chapitre 3 Déroulement des Rencontres des RG de la LFO –

- ⇒ Emet un AVIS DEFAVORABLE à la demande formulée par le club CASTELNAU CR.
- ⇒ La rencontre est maintenue comme initialement prévu le club adverse n'a pas répondu dans le délai imparti

U15 REGIONAL POULE B

Match BALMA / MURET du 15.04.23

Demande effectuée sur FOOTCLUBS le 04.04.23 par le club BALMA pour jouer à 13h30

La Section Jeunes, conformément à l'Article 59.2 Partie 1 - Titre 3 - Chapitre 3 Déroulement des Rencontres des RG de la LFO –

- ⇒ Emet un AVIS DEFAVORABLE à la demande formulée par le club BALMA
- ⇒ La rencontre est maintenue comme initialement prévu le club adverse n'a pas répondu dans le délai imparti

Match BEZIERS AS / JET TOULOUSE du 16/04/23 à 10H30

Suite à l'accord des deux clubs pour jouer la rencontre le 16/04/23 à 11h30

La Section Jeunes

- ⇒ Suite avis favorable de la CR des Arbitres
- ⇒ Emet un AVIS FAVORABLE à la demande des 2 clubs
- ⇒ BEZIERS AS / JET TOULOUSE se jouera le 16/04/23 à 11H30 Terrain PRESIDENT 1 à BEZIERS

U15 REGIONAL POULE C

Match FC BAGATELLE / FIGEAC CAPDENAC du 15/04/23

Suite au mail des clubs (accord des deux clubs) pour modifier l'horaire de la rencontre.

La CR Gestion des Compétitions section jeunes, émet un avis FAVORABLE à la demande de modification.

⇒ FC BAGATELLE / FIGEAC CAPDENAC se jouera le 15/04/23 à <u>16h00</u> sur le terrain VINCENT SERRER à Toulouse

U14 REGIONAL POULE B

Match CANET ROUSSILLON / AGDE du 16.04.23

Demande effectuée sur FOOTCLUBS le 05.04.23 par le club RCO AGDE pour jouer le 15.04.23

La Section Jeunes, conformément à l'Article 59.2 Partie 1 - Titre 3 - Chapitre 3 Déroulement des Rencontres des RG de la LFO –

⇒ Emet un AVIS DEFAVORABLE à la demande formulée par le club RCO AGDE

⇒ La rencontre est maintenue comme initialement prévu - le club adverse n'a pas répondu dans le délai imparti

U14 REGIONAL POULE C

Match PAMIERS / BLAGNAC du 29/04/23

Suite à l'accord des deux clubs pour jouer le mercredi 10.05.23

La CR Gestion des Compétitions section JEUNES, émet un avis FAVORABLE à la demande de modification.

⇒ PAMIERS / BLAGNAC se jouera le mercredi 10.05 à 16h

U14 REGIONAL POULE D

Match CASTANET / COLOMIERS du 16.04.23

Demande du club de CASTANET de reporter la rencontre au 03.05.23 en raison de l'absence de l'éducateur Après étude de votre demande de report de la rencontre, la Section Jeunes informe que :

- La journée du 15.04 est prévu au planning général de début de saison.
- En cas d'indisponibilité, l'éducateur peut être exceptionnellement remplacé

La Section JEUNES

- ⇒ Emet un AVIS DEFAVORABLE à la demande du club CASTANET US
- ⇒ La rencontre est maintenue comme initialement prévu

Match ALBI MARSSAC / CASTANET du 13.05

Demande du club de ALBI MARSSAC de reporter la rencontre au 27.05.23 en raison de l'absence de l'éducateur

Après étude de votre demande de report de la rencontre, la Section Jeunes informe que :

- La journée du 13.05 est prévu au planning général de début de saison.
- En cas d'indisponibilité, l'éducateur peut être exceptionnellement remplacé

La Section JEUNES

- ⇒ Emet un AVIS DEFAVORABLE à la demande du club ALBI MARSSAC
- ⇒ La rencontre est maintenue comme initialement prévu

REGIONAL 2 FOOTBALL ENTREPRISE

Match METEO / FENOUILLET ROSERAIE du 26.04 au terrain R. Barran

Demande sur FOOTCLUBS effectuée par les 2 clubs pour jouer la rencontre le 13.04 à 20h30 au stade municipal à Fenouillet.

La Section FOOTBALL ENTREPRISE

- ⇒ Emet un AVIS FAVORABLE à la demande des 2 clubs
- ⇒ Programme la rencontre <u>METEO / FENOUILLET ROSERAIE le 13.04 à 20h30 au stade municipal à FENOUILLET</u>

Le club METEO reste club recevant.

Suite confirmation du service des Sports de la ville de Toulouse,

La Section FOOTBALL ENTREPRISE programme :

- ⇒ ESC CHU TOULOUSE / METEO du 17.04 se jouera le 20.04 au terrain synthétique La Ramée 6
- ⇒ FREESCALE 2 / ESC CHU TOULOUSE du 24.04 se jouera le 28.04 au terrain synthétique de Lardenne

COUPE OCCITANIE FUTSAL

Match MONTPELLIER MEDIT. FUTSAL 2 / TOULOUSE FUTSAL C du 20.05.23

Suite mail du club MONTPELLIER MEDITERRANEE FUTSAL précisant l'attribution du gymnase et créneau horaire,

La Section FUTSAL

⇒ Programme la rencontre MONTPELLIER MEDIT. FUTSAL 2 / TOULOUSE FUTSAL C le 20.05.23 à 20h au gymnase Jean Bouin à Montpellier.

U18 FEM REGIONAL 1

Suite à la décision de la CR des Règlements et Mutations du 05/04/23,

La CR Gestion des Compétitions section Féminines acte

⇒ L'exclusion de l'équipe de PORTET CARREFOUR RECEBEDOU (508645) dans la compétition U18 FEM REGIONAL 1

U15 FEM REGIONAL 1 POULE A

Match MONTAUBAN / FC EAUNES LABARTHE du 15.04.23

Demande effectuée sur FOOTCLUBS le 02.04.23 par le club MONTAUBAN pour jouer à 14h La Section Jeunes, conformément à l'Article 59.2 Partie 1 - Titre 3 - Chapitre 3 Déroulement des Rencontres des RG de la LFO –

- ⇒ Emet un AVIS DEFAVORABLE à la demande formulée par le club MONTAUBAN
- ⇒ La rencontre est maintenue comme initialement prévu le club adverse n'a pas répondu dans le délai imparti

U15 FEM REGIONAL 2 POULE A

Match MONTPELLIER AS PTT / CANET EN ROUSSILLON FC du 15/04/23

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier de la rencontre.

La CR Gestion des Compétitions section Féminines, émet un avis FAVORABLE à la demande de report.

⇒ MONTPELLIER AS PTT / CANET EN ROUSSILLON se jouera le 22/04/23 à 11H00

La Présidente La Secrétaire

Ghyslaine SALDANA Agnès IRLA